



Bureau des radiocommunications

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Circulaire administrative
CAR/223

Le 18 octobre 2006

Aux administrations des Etats Membres de l'UIT

Objet: Commission d'études 6 des radiocommunications

- **Proposition d'approbation d'un projet de nouvelle Question et de deux projets de Question révisée**

A sa réunion tenue les 18 et 19 septembre 2006, la Commission d'études 6 des radiocommunications a adopté un projet de nouvelle Question et deux projets de Question révisée et a décidé d'appliquer la procédure de la Résolution UIT-R 1-4 (voir le § 3) pour l'approbation des Questions dans l'intervalle qui sépare deux Assemblées des radiocommunications.

Compte tenu des dispositions du § 3.4 de la Résolution UIT-R 1-4, je vous prie de bien vouloir faire savoir au Secrétariat (brsgd@itu.int), au plus tard le 18 janvier 2007, si votre Administration approuve ou n'approuve pas ces Questions.

Après la date limite mentionnée ci-dessus, les résultats de cette consultation seront communiqués dans une Circulaire administrative. Si les Questions sont approuvées, elles bénéficieront du même statut que les Questions approuvées à une Assemblée des radiocommunications et deviendront des textes officiels attribués à la Commission d'études 6 des radiocommunications (voir: <http://www.itu.int/pub/R-QUE-SG06/fr>).

Valery Timofeev
Directeur du Bureau des radiocommunications

Annexes: 3

- Un projet de nouvelle Question UIT-R et deux projets de Question révisée UIT-R

Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT
- Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d'études 6 des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 6 des radiocommunications

Annexe 1

(Origine: Document 6/303)

EVALUATION DU PROJET DE NOUVELLE QUESTION CONFORMÉMENT À LA RÉOLUTION UIT-R 51

Les sujets traités dans le présent projet de nouvelle Question relèvent du mandat de l'UIT-R et ne sont pas étudiés ailleurs. Le présent projet de nouvelle Question est donc conforme aux points 1 a) et 1 b) du *décide* de la Résolution UIT-R 51.

PROJET DE NOUVELLE QUESTION UIT-R [Doc. 6/303]

Télévision stéréoscopique¹

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

- a) qu'en télévision la technologie d'affichage sur écran plat est aujourd'hui bien développée et abordable;
- b) qu'il est établi que les grands écrans sont adaptés aux conditions d'observation de la télévision stéréoscopique²;
- c) que les systèmes de télévision numérique sont maintenant largement utilisés;
- d) que le codage numérique offre des possibilités bien plus grandes que le codage analogique pour les systèmes de télévision stéréoscopique;
- e) que le codage numérique est beaucoup plus compatible avec le codage monoscopique que le codage analogique;
- f) qu'il s'est écoulé beaucoup de temps depuis les dernières études réalisées par l'UIT-R sur la télévision stéréoscopique, et que des progrès considérables ont pu être réalisés dans l'intervalle;
- g) que l'UIT-R a défini divers systèmes de radiodiffusion télévisuelle dans les Recommandations UIT-R BT.601, UIT-R BT.709 et UIT-R BT.1201 concernant la production télévisuelle;
- h) que l'UIT-R a élaboré un ensemble de Recommandations relatives à l'imagerie numérique sur grand écran;
- j) qu'il existe deux Recommandations de l'UIT-R sur la télévision stéréoscopique, à savoir les Recommandations UIT-R BT.1198 et UIT-R BT.1438;
- k) que les précédentes études de l'UIT-R sur la télévision stéréoscopique ont été menées avant que la télévision numérique ne soit largement mise en oeuvre, et que celle-ci peut désormais offrir des possibilités considérables pour appliquer la télévision stéréoscopique,

¹ Cette Question doit être portée à l'attention de la Commission électrotechnique internationale (CEI).

² Les systèmes d'images stéréoscopiques permettent de donner une illusion de profondeur sur un écran plat.

décide de mettre à l'étude la Question suivante

- 1** Quels sont les systèmes stéréoscopiques disponibles, ou en cours de développement, pour la production, la postproduction, la distribution ou la diffusion télévisuelles?
- 2** Quels avantages respectifs ces systèmes présentent-ils dans chacune des applications citées et dans différentes conditions d'observation?
- 3** Dans quelle mesure ces systèmes sont-ils compatibles et à quel stade de la chaîne de production doivent-ils s'écarter d'un format commun?
- 4** Quel(s) format(s) commun(s) de programmes stéréoscopiques peut-on utiliser pour maximiser la compatibilité des systèmes stéréoscopiques entre eux?
- 5** Quels paramètres utilisés dans les Recommandations UIT-R BT.601, UIT-R BT.709 et UIT-R BT.1201 pour la production télévisuelle sont-ils applicables au développement d'un ou de plusieurs systèmes de radiodiffusion télévisuelle stéréoscopique?
- 6** Dans quelle mesure la mise au point de systèmes de radiodiffusion télévisuelle stéréoscopique fait-elle intervenir les spécifications relatives à l'imagerie numérique sur grand écran?
- 7** Comment peut-on maximiser la compatibilité entre les systèmes de télévision stéréoscopique et les systèmes de télévision monoscopique?
- 8** Quels critères devrait-on utiliser pour évaluer la qualité de fonctionnement des systèmes de télévision stéréoscopique et quelles devraient être les normes minimales en la matière sur la base de ces critères?
- 9** Existe-t-il un système de télévision stéréoscopique compatible et présentant un net avantage sur le plan de la qualité de fonctionnement, de la compatibilité et/ou de la rentabilité, et dont on puisse recommander l'utilisation générale?
- 10** Faut-il admettre un compromis au niveau de la qualité de fonctionnement des systèmes stéréoscopiques pour qu'ils restent compatibles avec les systèmes monoscopiques et, dans l'affirmative, dans quelle mesure et comment ce compromis est-il perçu par l'observateur?
- 11** Faut-il admettre un compromis au niveau de la qualité de fonctionnement des systèmes monoscopiques pour intégrer des signaux stéréoscopiques compatibles dans un système de télévision numérique et, dans l'affirmative, dans quelle mesure et comment ce compromis est-il perçu par l'observateur?

décide en outre

- 1** que les résultats de ces études devraient être pris en compte dans l'élaboration d'une ou de plusieurs Recommandations ainsi que de Rapports ou Manuels;
- 2** que ces études devraient être terminées d'ici à 2008.

Catégorie: S1

Annexe 2

(Origine: Document 6/313)

PROJET DE REVISION DE LA QUESTION UIT-R 26/6

Systèmes de radiodiffusion interactive par satellite (télévision, son et données)*, **

(1995-2002)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

- a) les progrès réalisés dans le traitement de l'information, les technologies de stockage et de transmission;
- b) la mise au point de supports avancés de transmission pour la radiodiffusion (câble, antenne collective de réception de télévision par satellite, relais de Terre ou réception directe par satellite);
- c) la mise au point de systèmes de télévision améliorés et numériques utilisant ces supports;
- d) la nécessité de l'interactivité, dans ces systèmes, pour diverses applications;
- e) que l'interactivité pourrait effectivement permettre d'accroître les capacités des téléviseurs qui pourraient ainsi accéder au contenu web de l'internet, ce qui aiderait à réduire la fracture numérique***;
- f) la multiplication des opportunités pour l'introduction de nouveaux types de radiodiffusion de données;
- g) la mise au point de méthodes de transmission permettant de recevoir des téléspectateurs des informations en retour concernant les programmes (vidéo, son et données);
- h) les conséquences de l'adoption des services interactifs par satellite sur le grand nombre de récepteurs grand public, et la nécessité qui en découle de mettre au point une architecture de système universelle,

décide de mettre à l'étude la Question suivante

- 1 Quels sont les méthodes et supports qui se prêtent à la radiodiffusion interactive par satellite reçu par câble, antenne collective de réception de télévision par satellite, relais de Terre, réseau commuté ou réception directe?
- 2 Quels seront vraisemblablement les services interactifs (ou quasi interactifs) requis, et quels seront les besoins correspondants au niveau des voies de retour de données?

* Cette Question doit être portée à l'attention de la Commission électrotechnique internationale (CEI), de l'Organisation internationale de normalisation (ISO), du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT et des Commissions d'études 4, 8 et 9 des radiocommunications.

** Il conviendrait que cette Question et la Question UIT-R 3/6 soient étudiées ensemble.

*** ~~Selon la terminologie générale utilisée, le niveau d'accès à l'information électronique est élevé dans les pays développés et bas dans les pays en développement.~~

- 3 Quelles sont les méthodes de gestion et les techniques indiquées pour ces voies de retour de données (~~e.g. réseau commuté, système de communication personnelle, satellite en orbite basse, liaison par satellite, antenne collective de réception de télévision par satellite, etc.~~)?****
- 4 Quelles méthodes pourrait-on adopter pour utiliser les bandes de fréquences existantes allouées pour ces voies de retour de données, afin d'assurer la conservation des ressources requises?
- 5 Quels sont les éléments communs entre ces voies de retour de données et celles adoptées pour d'autres systèmes de radiodiffusion télévisuelle interactive?
- 6 Quelles sont les possibilités d'adopter à l'échelle universelle des supports de retour communs adaptables à divers moyens de transmission, et quels sont les paramètres techniques applicables aux voies de retour de données dans diverses configurations de radiodiffusion interactive par satellite?
- 7 Quelles caractéristiques requises par les services interactifs par satellite devraient être utilisées pour accroître la souplesse des systèmes?
- 8 Quelles dispositions pourrait-on incorporer pour faciliter la réception anonyme de programmes de radiodiffusion par des utilisateurs ne souhaitant pas recourir à l'interactivité?
- 9 Quelle est la méthode la plus appropriée pour la synchronisation du réseau lorsqu'on utilise un canal de radiodiffusion télévisuelle interactive par satellite?

NOTE 1 – Voir les Recommandations UIT-R BT.1434, UIT-R BT.1435 et UIT-R BT.1436,

décide en outre

- 1 que les résultats de ces études devraient être coordonnés avec la Commission d'études 9 de la normalisation des télécommunications;
- 2 que les résultats de ces études seront utilisés dans l'élaboration de nouvelles Recommandations concernant les caractéristiques du trajet de retour des systèmes de transmission par satellite, éventuellement en collaboration avec d'autres Groupes de travail concernés;
- 3 que ces études devraient être terminées d'ici à ~~2006~~2008.

Catégorie: S1

****~~Se reporter également à la Recommandation UIT-R M.687 et aux Recommandations UIT-T E.750, E.751, E.770 et E.771.~~

Annexe 3

(Origine: Document 6/327)

PROJET DE RÉVISION DE LA QUESTION UIT-R 118/6

Moyens de radiodiffusion pour l'alerte du public, l'atténuation des effets des catastrophes et les secours en cas de catastrophe

(2005)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

- a) les tragédies naturelles dues aux tremblements de terre et leurs conséquences, ainsi que le rôle que pourraient jouer les radiocommunications dans les secours en cas de catastrophe;
- b) l'initiative du Secrétaire général de l'UIT visant à contribuer aux efforts entrepris au niveau mondial pour réduire les effets d'éventuelles futures catastrophes;
- c) les aspects généraux des télécommunications associés à ces catastrophes, y compris *entre autres*, la prévision, la détection, l'alerte et l'organisation des secours;
- d) l'existence de nombreux systèmes de radiocommunication et la disponibilité actuelle de nombreux équipements;
- e) la nécessité de disposer de systèmes de radiocommunication compatibles avec les récepteurs actuels et à venir pour l'alerte du public, l'atténuation des effets des catastrophes et les secours en cas de catastrophe;
- e)f) la nécessité d'établir des programmes de travail au sein de la Commission d'études 6 de l'UIT-R en vue d'élaborer des Rapports et des Recommandations sur ce thème,

décide de mettre à l'étude la Question suivante

- 1 Quels sont les systèmes de radiocommunication utilisés pour détecter les risques de catastrophe, donner l'alerte et appuyer les opérations de secours?
- 2 Quels sont les systèmes de radiodiffusion disponibles pour diffuser informations et conseils à des populations réduites ou vastes, et éventuellement au-delà des frontières nationales?
- 3 Quelles bandes de fréquences, attribuées au service de radiodiffusion et au service de radiodiffusion par satellite, peuvent être utilisées pour diffuser informations et conseils à des populations réduites ou vastes, et éventuellement au-delà des frontières nationales?
- 4 Quels équipements de radiodiffusion et de radiodiffusion par satellite peut-on actuellement utiliser en cas de catastrophe majeure?
- 5 Quelles procédures existent actuellement pour coordonner les efforts du service de radiodiffusion et du service de radiodiffusion par satellite au niveau international?
- 6 Quelles mesures prennent actuellement les radiodiffuseurs à travers le monde pour faire face aux catastrophes majeures?
- 7 Quelles sont les spécifications techniques applicables aux futurs systèmes de radiodiffusion et de radiocommunication qui seront utilisés pour l'alerte du public, l'atténuation des effets des catastrophes et les secours en cas de catastrophe?

décide en outre

1 que les résultats de ces études devraient être inclus dans un ou plusieurs Rapports et/ou une ou plusieurs Recommandations;

2 que ces études doivent être achevées d'ici à ~~2007~~2008.

NOTE 1 – Cette activité devrait être coordonnée avec d'autres commissions d'études, en particulier avec la Commission d'études 2 de l'UIT-T et la Commission d'études 2 de l'UIT-D.

Catégorie: S1
